



Publié le : 08/10/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 21h07

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°69), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°69), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°69), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°69), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°42 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°62), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT (à compter de la question n°5), **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN (à compter de la question n°5), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°48 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, M. Yannick POUJET, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champoux :** M. Romain VIENET, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Rancenay :** Mme Nadine

DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER , **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Aurélien LAROPPE

Procurations de vote : **Audeux** : Mme Agnès BOURGEOIS à M. Olivier LEGAIN, **Besançon** : M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°68 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Claudine CAULET à M. Aurélien LAROPPE, Mme Aline CHASSAGNE à M. Nathan SOURISSEAU, M. Ludovic FAGAUT à Mme Claude VARET (à compter de la question n°69), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Valérie HALLER à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°68 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Christine WERTHE, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 43), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAERHR, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à compter de la question n° 5), Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH
Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON, **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN, **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Lorine GAGLILOLO, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT à M. Franck RACLOT, **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE à M. Gilles ORY, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°4 incluse), **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD.

Délibération n°2025/2025.00295

Rapport n°41 - Contrat de concession de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation
Avenant au Contrat

**Contrat de concession de service public pour l'exploitation de la pépinière
d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel
d'entreprise de TEMIS Innovation
Avenant au Contrat**

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	27/08/2025	Favorable
Bureau	11/09/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'établir un avenant au contrat de concession de service public (CSP) pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation suite à l'achat par GBM à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs de 1078 m² dans un immeuble situé 2C Chemin de Palente constituant une partie des biens immobiliers utilisés par le concessionnaire et de procéder à une mise à jour de la répartition des charges pour l'immeuble TEMIS Innovation.

I. Préambule

Le contrat de concession de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation a été confié à l'association BGE Franche Comté au terme d'une procédure d'attribution réglementaire. Le Conseil Communautaire s'est prononcé pour le choix de BGE lors de sa séance du 9 novembre 2022.

Objet : Grand Besançon Métropole confie au concessionnaire l'exploitation de :

- la pépinière d'entreprises de Palente,
- la pépinière et l'hôtel d'entreprises innovantes de TEMIS.

Durée : 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. Echéance le 31 décembre 2027.

Le concessionnaire utilise les biens immobiliers dans les conditions définies par le contrat de concession. Concernant Palente, dans un ensemble immobilier dénommé ESPACE INDUSTRIEL DE PALENTE sis Ville de BESANÇON, 2 et 4 chemin de Palente, cadastré :

Section	N°	Lieu dit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	A	ca
CD	200	2 et 4 Chemin de Palente		03	18	04

Au sein de cette copropriété Grand Besançon Métropole était locataire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs dans l'immeuble situé 2C Chemin de Palente à la suite d'un bail contracté à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une période de 9 années (Annexe 1a). Grand Besançon Métropole mettait à la disposition de BGE au 2C chemin de Palente 30 lots de copropriété en nature de bureaux, local professionnel et circulations privatives pour une surface de 1078 m².

En mars 2025, GBM a acheté à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs 1078 m² dans l'immeuble situé 2C Chemin de Palente. Ainsi, il est proposé que le contrat de concession fasse l'objet d'un avenant pour acter le changement de nature des biens mis à disposition du concessionnaire.

L'avenant a également pour objet de proposer une nouvelle répartition des charges pour BGE sur le site de Temis Innovation.

Mme Julie CHETTOUH (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n°1 au contrat de CSP pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation,
- autorise la Présidente de GBM à signer l'avenant n°1 du contrat de CSP avec BGE Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Aurélien LAROPPE
Vice-Président



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Direction chargée de l'exécution de la convention :

Pôle Développement - Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur et Commerce

Affaire suivie par : **Pierre DIETERLE** Tel : 03 81 87 88 10 / pierre.dieterle@grandbesancon.fr**Avenant n°1 au contrat de concession de service public pour l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation****Entre :**

La Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, représentée par sa Présidente Madame Anne VIGNOT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du XXXX ci-après dénommée « la collectivité »,

D'une part,

Et :

BGE Franche-Comté, dont le siège est à Besançon au 2C chemin de Palente, 46, avenue représentée par son Président Philippe CHEVRIER,

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**PREAMBULE :**

Le contrat de concession de service public relatif à l'exploitation de la pépinière d'entreprises de Palente et l'exploitation de la pépinière et de l'hôtel d'entreprise de TEMIS Innovation a été confié à l'association BGE Franche Comté au terme d'une procédure d'attribution réglementaire.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé pour le choix de BGE lors de sa séance du 9 novembre 2022.

Objet : Grand Besançon Métropole confie au concessionnaire l'exploitation de :

- la pépinière d'entreprises de Palente,
- la pépinière et l'hôtel d'entreprises innovantes de TEMIS.

Durée : 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023. Echéance le 31 décembre 2027.

Le concessionnaire utilise les biens immobiliers dans les conditions définies par le contrat de concession. Concernant Palente, dans un ensemble immobilier dénommé ESPACE INDUSTRIEL DE PALENTE sis Ville de BESANÇON, 2 et 4 chemin de Palente, cadastré :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	A	ca
CD	200	2 et 4 Chemin de Palente		03	18	04

Au sein de cette copropriété Grand Besançon Métropole est locataire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs dans l'immeuble situé 2C Chemin de Palente à la suite d'un bail contracté à compter du 1er janvier 2018 pour une période de 9 années (Annexe 1a). Grand Besançon Métropole

met à la disposition de BGE au 2C chemin de Palente 30 lots de copropriété en nature de bureaux, local professionnel et circulations privatives pour une surface de 1078 m².

En mars 2025, GBM a acheté à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs 1078 m² dans l'immeuble situé 2C Chemin de Palente.

Article 1 - Objet

Le présent avenant a un double objet

- Acter l'achat par GBM à la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs 1078 m² dans l'immeuble situé 2C Chemin de Palente et d'apporter les modifications au contrat de concession et à ses annexes induites par cette acquisition.
- Procéder à une mise à jour de la répartition des charges pour l'immeuble TEMIS INNOVATION

Article 2 – Modifications apportées au contrat de concession

L'article 8.2 – Chapitre 3 du contrat est désormais rédigé comme suit :

« Le concessionnaire est informé que :

- sur le site de Palente, le contrat de concession de service public est consenti sur le domaine public de Grand Besançon Métropole et la convention d'accompagnement et d'hébergement constitue un contrat de sous-occupation du domaine public ».

L'article 16 – Chapitre 4 du contrat est rédigé comme suit :

« Au sein de la copropriété « Espace Industriel de Palente », situé au 2 et 4 Chemin de Palente à Besançon, Grand Besançon Métropole :

- met à disposition du concessionnaire 2C Chemin de Palente 30 lots de copropriété en nature de bureaux, local professionnel et circulations privatives pour une surface de 1078 m². »

L'article 37.2 - Charges locatives rapportées aux équipements centraux, parties communes générales et espaces services communs pour l'immeuble TEMIS INNOVATION est modifié et intègre une nouvelle répartition des charges pour BGE sur le site de Temis Innovation traduite dans le tableau en annexe 2d.

L'Annexe 1a : Modalités de sous location des espaces pépinières d'entreprises du 2C Chemin de Palente - Bail CCI Saône et Doubs est désormais sans objet.

L'Annexe 1c - Etat descriptif des surfaces et plans PALENTE est modifiée.

Les autres articles et annexes du contrat restent inchangés.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour BGE Franche-Comté,
Le Président,

Philippe CHEVRIER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT